



Chère Madame, Cher Monsieur,

D'importantes réformes vont être menées tout au long de l'année 2009 dans le champ du sanitaire, du médico-social et du social. Ces réformes vont être une occasion importante pour les professionnels en collaboration avec leurs administrations de contrôle de redéfinir les modalités d'intervention de chacun.

Nous souhaitons profiter de cette opportunité pour relancer la concertation autour de la fiche métier psychologue de la fonction publique hospitalière.

Le travail mené ces dernières années pour la réécriture de la fiche métier psychologue doit permettre à vos services de constituer une base commune à tous les répertoires des métiers de la santé et du social. Il est important et nécessaire. Hélas vos conclusions, concernant le psychologue, risquent très rapidement d'être obsolètes au regard du train de réformes actuellement en marche.

Les professionnels faisant usage du titre de psychologue possèdent de nombreuses compétences portées par une discipline, la psychologie, et encadrées par un code de déontologie partagé par l'ensemble des professionnels. Il serait dommage d'en limiter l'exercice.

Nous demandons que soient réexaminés dans les meilleurs délais et en concertation avec nos organisations professionnelles différents points de cette fiche métier.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

FFPP c/o J. Accoce -77 rue Claude Decaen Hall 10- 75012 PARIS  
Siret 448 221 804 000 25 APE 9499 Z  
tél. fax 01 43 47 20 75 [www.psychologues-psychologie.net](http://www.psychologues-psychologie.net)  
[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

## BREVE

*Pour le moment juste une brève, mais nous en reparlons sûrement!*

### Lu dans Libération

Je peux payer en ticket psy ?

Vous connaissez un moment difficile ? Passez donc à la médecine du travail prendre des tickets psy pour vous offrir quelques séances sur le divan. La nouveauté de ce service aux salariés inspirée des tickets restaurants laisse songeur. Et la confidentialité dans tout cela ? Garantie par la médecine du travail, répond ASP, la société qui le commercialise...

Renseignements sur [www.asp-entreprise.com](http://www.asp-entreprise.com)

## NOUVELLES DE L'AEPUI



Cher(e)s Collègues « AEPUIstes »  
et/ou Psychologues, bonjour !

Voici donc notre deuxième numéro des *Nouvelles*, « formule *Fédérer* », dont l'objectif est d'accroître la visibilité des actions que nous menons au sein de la FFPP dont nous sommes membres depuis sa création, et de susciter l'intérêt du plus grand nombre. Ce numéro fait suite à notre dernière AG dont voici un compte rendu succinct. Le compte-rendu détaillé sera envoyé à la rentrée aux adhérents.

Notre dernière Assemblée générale s'est tenue le samedi 13 décembre 2008, comme annoncé dans nos dernières *Nouvelles*. 58 personnes y ont été présentes ou représentées, dont le Conseiller scientifique pour la psychologie à la DGES, Daniel Gaonac'h, les deux Co-Présidents de la FFPP, Benoît Schneider et Brigitte Guinot, et le Président CoFraDeC *Europsy*, Roger Lécuyer. Jean-Luc Viaux, invité pour son texte sur une charte d'enseignement, s'est excusé de ne pouvoir venir. Nous avons également regretté l'absence du Président de la SFP, Gérard Guingouain, qui devait venir.

### Compte rendu de l'AG statutaire (9 h - 10 h)

#### Vote sur les nouveaux statuts et le règlement intérieur

Les statuts actuels de l'AEPUI datent de ... 1983 ! Le dernier bureau avait eu la volonté forte de les renouveler, mais le travail réalisé n'avait pas donné lieu à un vote. Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre nos statuts en accord avec ceux de la FFPP. La discussion menée en AG sur chacun des points restés en suspens nous permet désormais de mettre à disposition des adhérents, par e-mail, la nouvelle version des statuts et du règlement intérieur de notre association. Un vote par correspondance sera ensuite proposé.

#### Vote sur le budget

Cf. Compte-rendu Adhérents.

#### Compte rendu du travail des Commissions

##### *Commission recherche*

Cécile Douillez, maître de conférences à Lille 3, a présenté sa candidature pour devenir responsable de la Commission Recherche. Son premier objectif serait de proposer une nouvelle version de l'Annuaire de la recherche en psychologie avec une double entrée : par université, et par enseignant-chercheur. Ce travail se fait d'une part en étroite collaboration avec la commission des affaires scientifiques de la FFPP, en particulier avec J-Y. Baudoin, maître de conférences à Dijon, et d'autre part en lien avec la SFP (cf. éditorial de *Fédérer* n° 40). La candidature de C. Douillez est acceptée à l'unanimité.

##### *Commission Déontologie*

La responsable de la commission déontologie, Marie-Claude Mietkiewicz, a fait un appel à participation pour cette commission qui n'a malheureusement pas pu se réunir depuis la dernière AG. Les objectifs à moyen terme sont de travailler, d'une part aux aspects du code de déontologie concernant plus particulièrement les enseignants-chercheurs, et d'autre part à l'enseignement de la déontologie dans les universités. De plus, avec le souhait de réglementer la déontologie, cette commission va avoir un rôle politique particulièrement accru dans les années à venir.

## Commission pédagogique en charge du dossier VAE

Le référentiel de compétence pour le Master en psychologie, élaboré par la Commission, va être diffusé auprès de tous les directeurs et directrices de Masters afin qu'ils l'amendent avant diffusion plus générale (Cf. *Nouvelles de l'AEP*, paru dans *Fédérer* n° 41, novembre 2008). Dès lors, le rapport final pourra être remis.

### Informations sur la communication

Les *Nouvelles* paraîtront désormais chaque mois dans *Fédérer*. Les collègues présents à l'AG ont émis le souhait que leur soit adressé par e-mail, au moment de sa parution, le sommaire comme cela se fait pour *Fédérer*. Cette formule n'exclut pas pour autant la présentation de Numéros spéciaux à thème si besoin.

Les publications à venir sont l'annuaire de la recherche, l'annuaire des enseignants-chercheurs (par voie électronique, ceci nécessitant une évolution de notre site Internet) et le rapport sur la VAE en psychologie. Ophélie Carreras, notre trésorière, se propose de rassembler les contributions des différentes universités concernant la mise en place des Comités de sélection afin de constituer un Numéro spécial (cf. ci-après).

### Compte rendu de l'AG « ouverte » (10 h - 13 h)

#### Présentation des résultats du vote sur le code de déontologie

Présentation de Benoît Schneider. Cf. ce numéro de *Fédérer* (Éditorial et p.2)

#### Discussion et remise à jour des annuaires des laboratoires et/ou des enseignants-chercheurs en collaboration avec la SFP

Cf. ci-dessus.

#### Mise en place de la LRU dans les universités : point particulier sur la constitution et mise en place des comités de sélection

Ophélie Carreras a fait une présentation sur la mise en place des Comités de sélection à l'université de Toulouse 2, afin d'amorcer la discussion.

La réflexion à l'Université Toulouse 2 a abouti à la constitution de Collèges Scientifiques Qualifiés (CSQ) pour les différentes sections du CNU. Ces collèges sont élus par les pairs et sont constitués à parité de rangs A et B. Ils sont composés de 6 à 12 personnes. Pour la section 16 (psychologie), regroupée avec la section 69 (neurosciences) et intégrant des personnels de l'IUFM, le CSQ est constitué de 12 personnes. Les membres représentent les différents départements, laboratoires et orientations dans la discipline. Les CSQ ont pour compétence de proposer au président de l'université, pour chaque emploi relevant de son domaine et en fonction du profil, les personnes composant le comité de sélection. Les CSQ seront également sollicités pour éclairer le Conseil Scientifique pour les recrutements d'ATER, PAST, professeurs invités, chargés de cours. Pour chaque emploi, le bureau du CSQ (2 PR et 2 MC) se réunit avec les responsables des départements et unité de recherche concernés pour faire une proposition de composition votée ensuite après discussion par l'ensemble du CSQ.

Ce choix de recourir aux CSQ permet de conserver une certaine collégialité ainsi qu'un fonctionnement démocratique pour la constitution de ces instances de recrutement. La procédure est actuellement en test sur 3 postes IUFM.

Quelques questions ont été évoquées concernant notamment l'utilisation de la vidéoconférence qui est évoquée dans le texte de loi. Cette utilisation pose question d'une part, pour les comités (comment garantir le secret des votes dans ces conditions ?), d'autre part pour les candidats (comment respecter l'égalité de traitement ?).

D'autres exemples ont été apportés notamment de l'université de Lille 3 où le modèle paraît plus « descendant » avec des propositions de comités venant du président et du CA. Dans les Universités de Nancy et de Nantes, le modèle paraît proche de celui de Toulouse. A Bordeaux 2, les premiers comités ont été faits dans la concertation, pour le moment, mais rien ne semble formalisé concernant la mise en place.

Un numéro spécial faisant le point sur les modes de fonctionnement des différentes universités sera constitué à la rentrée et envoyé aux adhérents.

### Discussion sur la liste des revues AERES/CNRS/CNU

Une discussion s'est engagée, rappelant un certain nombre de problèmes liés à cette liste. L'action proposée est a minima de communiquer une position générale (cf. encadré) et de demander qu'un véritable débat public soit posé sur ce point.

L'AEPU affirme la nécessité de la diversité des critères d'évaluation de la recherche par la reconnaissance de la pluralité des supports de la publication (articles, chapitres d'ouvrages, ouvrages), la pluralité des types d'articles (présentation de recherches, réflexions théoriques, etc.), l'obtention de contrats et la participation à des recherches sur contrat, la participation à des congrès nationaux et internationaux, la diffusion des connaissances scientifiques, etc.

### Point sur Europsy

Présentation de Roger Lécuyer.

### Place de la psychologie dans les Masters d'enseignement, et informations sur les discussions du groupe de travail sur la formation des futurs psychologues de l'éducation et psychologues scolaires

On trouvera un point actualisé de ces questions dans le numéro de janvier de *Fédérer*.

### Réflexions autour d'une charte de l'enseignement de la psychologie

En l'absence de temps, ce point n'a pu être discuté.

Avec nos sentiments associatifs et militants,  
Le bureau de l'AEPU,

C. Leconte  
C. Jeoffrin  
O. Carreras



71 avenue Vaillant, 92774 Boulogne-Billancourt - Cedex  
<http://aepu.org>